

## Les taux d'imposition 2010

La municipalité a décidé de reconduire à l'identique les taux d'imposition cette année. 2010 marque aussi l'arrivée d'une nouvelle taxe concernant uniquement les terrains devenus constructibles.

<b>Taxe foncière bâti</b>	<b>15,81 %</b>
<b>Taxe foncière non bâti</b>	<b>122,80 %</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>13,44 %</b>
<b>Compensation relais de l'Etat pour 2010 (ancienne Taxe Professionnelle)</b>	<b>22,06 %</b>
<b>Taxe d'enlèvement des ordures ménagères</b>	<b>8,00 %</b>
<b>Redevance spéciale des Ordures Ménagère par emplacement (Camping)</b>	<b>7,00 € /emplacement</b>
<b>Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles (sur la différence entre le prix de cession et le prix d'acquisition actualisé)</b>	<b>10,00 % sur le Boni</b>

Au budget primitif 2010, les « impôts et taxes » représentent 60% des recettes de fonctionnement.